

14414



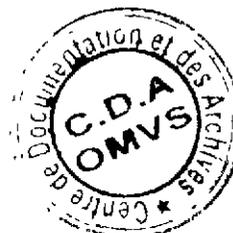
**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL**

HAUT-COMMISSARIAT



**Accroissement du niveau de résilience du
bassin du fleuve Sénégal aux impacts de la
variabilité et des changements climatiques
(Financement FEM)**

DAKAR FEVRIER 2012



1. Présentation du Projet GEF/BFS

Le Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement dans le bassin du fleuve Sénégal (Projet GEF/BFS), exécuté entre 2004 et 2008 sur appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en partenariat avec la Banque Mondiale, le PNUD et l'UICN, était structuré dans sa première phase en cinq (5) composantes comme suit :

✓ **Composante - 1 : Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement**

Les activités inscrites au titre de cette composante visaient le renforcement de la capacité institutionnelle des structures nationales et régionale de l'OMVS et de la GUINEE, en instaurant un cadre de coopération en matière de gestion des ressources en eau et de prise de décisions ; l'accent avait été mis singulièrement sur la Guinée, pays non membre à l'époque de l'OMVS, afin de renforcer ses capacités institutionnelles et partant, appuyer un processus d'inclusion et de collaboration accrue.

✓ **Composante - 2 : Gestion des Données et des Connaissances**

Cette composante, avait pour objectifs de créer les conditions adéquates, permettant aux quatre pays riverains (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) d'instaurer un solide partenariat pour la gestion des données relatives à l'eau et à l'environnement pour avoir une meilleure connaissance du bassin dans sa globalité.

✓ **Composante - 3 : Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique**

Cette composante portait sur les aspects transfrontaliers de gestion des ressources en eau dans le bassin. Elle visait à identifier et analyser en détail les problèmes et les aspects environnementaux qui se posent dans l'ensemble du bassin et leurs relations avec la dynamique transfrontalière.

✓ **Composante - 4 : Programme de Micro subventions – Actions Prioritaires**

Le programme de micro subventions avait été conçu pour répondre aux problèmes prioritaires du bassin identifiés dans les plans nationaux de micro subventions prioritaires et avait offert à cet effet les possibilités de développement local durable ainsi que les opportunités économiques en réalisant des actions pilotes communautaires à petite échelle soutenues par des micros subventions.

✓ **Composante - 5 : Programme de Participation du Public**

Cette composante visait à assurer la prise en charge des activités ci-après :

- l'information et la sensibilisation du public ;



- la participation de la société civile ;
- l'implication de la communauté scientifique.

La mise en œuvre de cette première phase, a été un succès comme en atteste son rapport d'achèvement produit par un consultant indépendant à la demande de la Banque Mondiale. Les objectifs ont été globalement atteints avec des acquis importants comme :

- la mise à niveau des connaissances de la partie guinéenne du bassin et de son équipement en instruments de mesures hydrométéorologiques,
- la mise à disposition de l'OMVS, d'outils de planification et d'aide à la décision : une **Analyse Diagnostique Transfrontalière** et un **Plan d'Action Stratégique** pour la prise en compte des problèmes environnementaux prioritaires ;
- l'expérimentation à titre pilote des micros subventions portant sur la préservation de l'environnement et l'amélioration du revenu des populations locales,
- la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de participation des populations du bassin aux activités de l'OMVS à travers les CLC, CNC et autres OCB ;
- Le renforcement des capacités des experts de l'OMVS et de ses États membres.

La mise en œuvre de cette phase à la satisfaction de l'ensemble des partenaires, a suscité et facilité le cofinancement de ce projet en deuxième phase par le Royaume des Pays-Bas avec les volets suivants :

Volet 1 : la GIRE et mise en place des Comités de Bassin, renforcement des Associations d'Usagers (AdU) et lutte contre les plantes aquatiques nuisibles ;

Volet 2 : la lutte contre la dégradation des sols ;

Volet 3 : le renforcement de l'Observatoire de l'Environnement et le Suivi piézométrique ;

Volet 4 : la lutte contre les maladies hydriques et approvisionnement en eau potable ;

Volet 5 : le support à l'OMVS et aux services nationaux.

A travers ces 5 volets d'intervention, ce cofinancement, démarré en 2008 pour deux ans, a permis de faire des investissements pertinents dans les domaines suivants:

- la lutte contre les végétaux aquatiques (notamment le typha) avec le traitement de l'entrée des axes hydrauliques principaux dans la vallée ;

réduits de moitié entre la première et la seconde moitié du 20^{ème} siècle et encore de moitié entre la période 1950-75 et 1975-2000 (OMVS, 2003). *Dans le bassin du fleuve Sénégal, les barrages de Diama et de Manantali ont cependant fortement contribué à atténuer les problèmes de disponibilité des eaux de surface, du moins dans le court terme.*

Face à ces enjeux climatiques, l'objectif à long terme du PAS est de faire en sorte que le bassin du fleuve Sénégal, tout en contribuant aux efforts de mitigation des émissions de gaz à effets de serre, réduise de façon substantielle son niveau de vulnérabilité aux impacts de la variabilité et du changement climatique

Deux approches seront utilisées pour préparer le bassin à mieux s'adapter aux impacts potentiels du changement climatique. D'abord un travail de prévision sur l'évolution probable des conditions climatiques dans le bassin sera conduit sur la base d'un «*downscaling*», à l'échelle du bassin des scénarios de changement climatique basés sur les modèles de circulation générale atmosphérique. Sur la base de la connaissance des scénarios plausibles d'évolution du climat du bassin, les mesures appropriées d'adaptation et d'augmentation de la résilience peuvent être prises aussi bien en ce qui concerne le dimensionnement des ouvrages à construire et la protection de celles existantes qu'en ce qui concerne la sécurité des populations, les choix en matière d'investissements dans l'agriculture, les autres secteurs économiques, etc.... Cette approche descendante (*top-down*) sera complétée par une approche remontante (*bottom-up*) basée sur l'analyse de la vulnérabilité à la variabilité climatique actuelle et aux scénarios possibles de changement climatique et les mesures d'adaptation aux aléas qui sont en train d'être mises en œuvre (de façon autonome par les populations ou avec le concours des Etats ou de programmes développement). La réplique à grande échelle des mesures d'adaptation les plus prometteuses permettra de réduire de façon significative la vulnérabilité du bassin à la variabilité climatique et au changement climatique sur le long terme, pendant la durée de mise en œuvre du PAS et au-delà.

A côté des mesures d'adaptation, il va falloir aussi prendre en compte la mitigation des impacts négatifs des changements climatiques, en favorisant une contribution significative du bassin du fleuve Sénégal aux efforts globaux de réduction des émissions des gaz à effets de serre. Les initiatives alternatives à celles contribuant à l'émission de gaz à effets de serre (hydroélectricité, reboisement, promotion de sources d'énergie alternatives permettant de réduire le déboisement) qui sont en cours ou qui sont prévues dans le bassin, dans le cadre d'autres programmes de l'OMVS, sont aussi des opportunités de financement de la mise en œuvre de certaines des mesures proposées dans la stratégie globale de préservation des écosystèmes du bassin.

3. Objectif global

L'objectif global de cette Initiative «**Spéciale Changements Climatiques**» est d'assurer au bassin du fleuve Sénégal, un haut niveau de résilience aux impacts de la variabilité et du changement climatique tout en contribuant aux efforts de mitigation des émissions de gaz à effets de serre.

6. Description sommaire du portefeuille des mesures prévues :

Le facteur climatique est omniprésent parmi les causes qui sont à la base de presque tous les problèmes environnementaux majeurs identifiés dans l'ADT et autour desquels sont formulés les axes stratégiques (les OLTQE) du présent PAS. Il s'agit de la dégradation des terres et la désertification, de la baisse de la disponibilité et de la qualité des eaux, et de même que de la prolifération des espèces aquatiques nuisibles, de la hausse de la prévalence ces maladies liées à l'eau et de la perte d'habitats de biodiversité.

Une des contraintes majeures à la préparation des bassins fluviaux africains, et en particulier le bassin du fleuve Sénégal, pour faire face au changement climatique a trait à l'absence de connaissances sur l'évolution plausible du climat et ses impacts potentielles à l'échelle du bassin. Une première urgence pour l'OMVS c'est donc de disposer d'informations les plus fiables possibles sur l'évolution du climat. Ensuite, l'OMVS aura besoin d'appui pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie efficace d'adaptation qui repose en grande partie sur le renforcement de la capacité des acteurs du bassin (dans les domaines de la prévision climatique à l'échelle des bassins fluviaux, de l'analyse de vulnérabilité, de l'identification et de mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées). Enfin les acteurs du bassin, OMVS, investisseurs privés, producteurs locaux ont besoin d'appui pour bénéficier pleinement des opportunités offertes par le marché croissant du carbone.

Réduire de façon substantielle la vulnérabilité des écosystèmes, des infrastructures et des conditions de vie des populations du bassin au changement climatique

Composante 1. Amélioration de la qualité de l'information climatique :

- Renforcement des capacités des pays du bassin en matière de modélisation et prévisions climatiques ;
- Renforcement capacités dans analyse de vulnérabilité /mesures d'adaptation ;
- Etudes de prévision de l'impact du changement climatique sur le bassin ;
- Etudes sur les risques liés à l'élévation du niveau de la mer (impacts potentiels sur le programme potentiel de navigation (port fluvio-maritime, sur la sécurité des ouvrages réalisés à proximité de la mer (barrage de Diama) et sur les villes côtières du bassin (ville de Saint-Louis en particulier) ;
- Conduite d'études sur les risques liés à l'élévation aux crues extrêmes ;
- Etudes sur le mécanisme de recharge des eaux souterraines et leur relation avec les eaux de surface ;
- Mise en place d'un Centre Régional d'Information et de Documentation sur l'Eau (Saint Louis).

Composante 2 : Promotion de mesures d'adaptation pour atténuer la vulnérabilité des systèmes de production climatique :

- Identifier et vulgariser des pratiques et techniques adaptées de gestion locales des sols et de l'eau à l'échelle des sous-bassins du fleuve Sénégal ;
- Promotion du reboisement et de l'agro-sylvo-pastoralisme familiale ;
- Intensifier la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants ;
- Consolider la lutte contre la dégradation des berges.

Composante 3. Protection des infrastructures hydrauliques et hydro-agricoles contre les risques climatiques (*Climate-proofing*)

- Adapter les normes de conception technique des ouvrages/investissements
- Etudier la sécurité des infrastructures existantes et mettre en place des équipements appropriés de protection

Composante 4. Information, Education et Sensibilisation des populations sur les changements climatiques et Développement des capacités des acteurs du bassin pour accéder aux fonds carbone :

- Campagne de d'information et sensibilisation dans le bassin sur les impacts prévisibles des changements climatiques et les mesures locales d'adaptation et de résilience ;
- Formations ciblées ;
- Aide au montage de dossiers ;
- Promotion des sources d'énergie propre et des pratiques d'économie d'énergie.

Tous les pays du bassin

OMVS, Services Techniques des Etats,

Les unités agro-industrielles

Les associations de producteurs et autres organisations communautaires de base

Les collectivités décentralisées ; ONG

Les partenaires techniques et financiers

4 ans